



Rapport

**Rapport de synthèse du Forum national sur la Transformation de
l'Éducation en Haïti
3, 4, 5 et 11 aout 2022**

Port-au-Prince, Haïti

Aout 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
SYNTHÈSE DES DÉBATS :	9
A. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 1 : <i>DES ÉCOLES INCLUSIVES, ÉQUITABLES, SÛRES ET SAINES</i> : AXE 3 DU PDEF : ACCÈS ET ÉQUITÉ (PROGRAMME 1,2 et 3).....	9
1- Le contexte actuel du système éducatif haïtien par rapport au thème d'étude	9
1.1- <i>Écoles inclusives</i>	9
1.2- <i>Écoles équitables</i> :.....	10
1.3- <i>Écoles sûres</i> :.....	11
1.4- <i>Écoles saines</i>	11
2- Identification des acquis, progrès à renforcer et défis	12
2.1- <i>Acquis</i>	12
2.2- <i>Progrès à renforcer</i>	12
3- Propositions/ Pistes de solutions	13
3.1- <i>En faveur des écoles inclusives</i>	13
3.2- <i>En faveur des écoles équitables</i>	14
3.3- <i>En faveur des écoles sûres</i>	15
3.4- <i>En faveur des écoles saines</i>	15
B. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 2 : APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES POUR LA VIE, LE TRAVAIL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : AXE 2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 4 (DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES)	15
1- État des lieux du sous-système d'éducation non formelle en Haïti	16
1.1- <i>Comment définir un centre d'éducation non formelle en Haïti?</i>	16
1.2- <i>Le public cible du sous-secteur de l'éducation non formelle</i>	16
1.3- <i>Le non formel, l'informel et la validation des acquis expérientiels (VAE)</i>	17
1.4- <i>Une confusion sémantique à lever</i>	17
1.5- <i>Le cas des écoles du soir</i>	17
1.6- <i>Le non formel, l'informel et la validation des acquis expérientiels (VAE)</i>	17
2- Quelques traits fondamentaux du sous-secteur	18
2.1- <i>Les documents existants</i>	18
2.2- <i>Les structures existantes</i>	18
2.3- <i>Les défis du sous-secteur</i>	21

3. Propositions/ Les progrès à consolider	21
3.1- Consolider la structuration du sous-secteur	22
3.1.1- <i>vers le raffermissement du partenariat</i>	22
3.1.2- <i>Des efforts visant à augmenter l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle</i>	22
3.1.3- <i>De la communication autour de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle</i>	23
3.1.4- <i>Des actions à entreprendre pour consolider le financement de l'éducation non formelle</i> .	23
3.2. <i>Vers le renforcement de la gouvernance du sous-secteur d'éducation non formelle</i>	24
3.3. <i>De la consolidation des efforts visant à renforcer la qualité de l'offre d'éducation non formelle</i>	25
C. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 3 : APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE ET TRANSFORMATION. AXE 2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 2 (SCIENCES ET TECHNOLOGIES	26
1. État des lieux	26
1.1- <i>Plateformes numériques existantes : (Pratic ; Lekòl ; Sigès ; QH ; Educ Haïti; Examo ; Quiz-Haïti ; Lekòl Alèz ; Lakou Kajou ; Lekòl Konekte ; Retel ; MESSA ; Éduquat ; Google Classroom ; Classe numérique mobile (Surtab) ; Radio télévision éducative)</i>	27
1.2- <i>Autres plateformes disponibles</i>	27
2. Identification des acquis, progrès à renforcer, défis	28
2.1- <i>Identification des acquis</i>	28
2.2- <i>Identification des progrès à consolider</i>	29
2.3- <i>Identification des défis</i>	29
3- Propositions /Pistes de solutions	30
<i>Le numérique et l'amélioration de l'Éducation</i>	30
D. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 4 : ENSEIGNANTS, ENSEIGNEMENTS ET PROFESSIONS ENSEIGNANTES. AXE2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 3 (DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL D'ENCADREMENT)	31
1. État des lieux de la condition enseignante	31
1.1- <i>Condition économique et sociale des enseignants</i>	31
1.2- <i>Conditions matérielles de travail des enseignants</i>	32
1.3- <i>Condition de travail des enseignants</i>	32
2. Identification des acquis, des progrès à consolider et des défis.	32
2.1- <i>Acquis :</i>	33
2.2- <i>Progrès à consolider</i>	33
2.3- <i>Défis</i>	34

3- Identification des obstacles et des pistes de solutions ainsi que des leviers pour agir concrètement	34
3.1- <i>Obstacles</i>	34
3.2- <i>Pistes de solution</i>	35
E. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 5 : FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION, CHAPITRE 4 DU PDEF : SCÉNARIO, COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	35
1- État des lieux des stratégies de mobilisation	35
1.1- <i>L'analyse du financement intérieur</i>	37
2. Identifier les acquis, les progrès à consolider, et les défis	41
2.1- <i>Les acquis</i> :	41
2.2- <i>Les progrès à consolider</i> :	42
2.3. <i>Les défis</i> :	42
Identifier les obstacles et les pistes de solutions ainsi que les leviers pour agir concrètement	43
3.1- <i>Les obstacles</i> :	43
3.2- <i>Les pistes de solution</i> :	43
Les jeunes discutent sur la transformation de l'éducation	44
F. THÉMATIQUE 1 : DES ÉCOLES INCLUSIVES, ÉQUITABLES, SURES ET SAINES	44
1- Etat des lieux de l'environnement scolaire dans le pays ;	44
1.1- Discussion sur les nouvelles politiques d'alimentation scolaire et les situations d'urgence dans le milieu scolaire ;	45
1.2- Discussion sur la question de la gestion de proximité des écoles ;	45
1.3- Echanger sur les interventions du MENFP sur l'inclusion en milieu scolaire avec un focus sur les personnes en situation de handicap et les PPVIH ;	45
1.4- Discussion sur « écoles sûres » : accès dans les quartiers difficiles et une école sécurisée pour les filles et garçons (zéro VBG) ;	45
1.5- Discussion sur le plan national d'intégration de la gestion des risques et des désastres dans le curriculum haïtien	46
2- Pistes de solutions :	46
G. THÉMATIQUE 2 : APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES POUR LA VIE, LE TRAVAIL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	48
1- Acquis identifiés	48
2- Problèmes identifiés	48
3- Les défis à relever :	49
I-THÉMATIQUE 3 : APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE ET TRANSFORMATION.	50

1- Acquis :	50
2- Progrès à consolider :	50
3- Défis et obstacles	50
5- Des goulots d'étranglements	51
6- Propositions des pistes de solutions	51
J- THEMATIQUE4 : ENSEIGNANTS, ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS ENSEIGNANTES	51
1-Révision de l'état des lieux de la condition enseignante	51
2- Identification des acquis et des progrès à consolider	52
3- Identification des défis	52
5-Propositions des pistes de solutions	53
K- THEMATIQUE 5 : FINANCEMENT DE L'EDUCATION	53
1. Stratégie de mobilisation de fonds additionnels pour le financement intérieur de l'éducation	53
2. Identification des acquis, des progrès à consolider et des défis	54
3. Identification des obstacles et des pistes de solution ainsi que les leviers pour agir concrètement.	54
4- Pistes de Solutions	
Si l'on se base sur le document intitulé <i>Plan d'éducation décennal et de formation (PDEF)</i> , au point 3, pour pouvoir réaliser le scénario envisagé, un besoin de financement important s'impose. Ainsi, humblement on suggère ces deux propositions :	
	54
CONCLUSION	55

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

MENFP :	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
ONAPÉ :	Office National de Partenariat en Éducation
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PDEF :	Plan Décennal d'Éducation et de Formation
PNCS :	Programme National Cantine Scolaire
ENF :	Éducation Non- Formelle
BSEA :	Bureau de la Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation
CEA :	Centres d'Éducation Accélérée
CS :	Centres du Soir
CEF :	Centres d'Éducation Familiale
CAPP :	Centres d'Apprentissage Préprofessionnel
MAST :	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
VAE :	Validation des Acquis et Expérientiels
DEF :	Direction de l'Enseignement Fondamental
INFP :	Institut National de Formation Professionnelle
MARNDR :	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MTPTC :	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
MSPP :	Ministère de la Santé Publique et de la Population
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
CIENF :	Commission Interinstitutionnelle pour l'Éducation Non Formelle
CEF :	Centres d'Employabilité Francophone
SIGE :	Système d'Information de Gestion de l'Éducation
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
PSUGO :	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
USI :	Unité du Système d'Information)
SIGERH :	Système d'Information de Gestion de l'Éducation et des Ressources humaines
BUNEXE :	Bureau National des Examens d'Etat
ONI :	Office National d'Identification
UNOPS :	United Nations Office for Project Services
CFEF :	Centre de Formation pour École Fondamentale

ENS : École Normale Supérieure
ENI : Écoles Normales d'Instituteurs
EFACAP : Écoles Fondamentales d'Application et Centre d'Appui Pédagogique

DDE : Directions Départementales d'Éducation

UPR : Universités Publiques Régionales

CASAS : Commission d'Appui Scolaire et d'Appui Social

DFP : Direction de la Formation et du Perfectionnement

APC : Programme de l'Approche par Compétences

NTIC : Nouvelles Technologies de l'informatique et de la Communication

PIB : Produit Intérieur Brut

UEH : Université d'État d'Haïti

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

FNE : Fond National de l'Éducation
PPP : Partenariat Public Privé
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

INTRODUCTION

En prélude à la participation d'Haïti au Sommet sur la Transformation de l'Éducation qui se tiendra à New York en septembre 2022, un forum national d'échanges et de concertation a été planifié et organisé par le comité technique national, composé de l'ONAPE, l'UNESCO, l'UNICEF, le PAM, le Bureau de la coordonnatrice du Système des Nations Unies (RCO) avec tous les partenaires clés du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et des agences des Nations Unies.

Cette assise consensuelle, inclusive et participative sous-tendait un plus grand engagement public et significatif des acteurs du secteur éducatif haïtien pour répondre aux défis dramatiques de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Du 3 au 5 août 2022, le comité technique a mobilisé tous les grands consortiums et partenaires du secteur. Puis, le 11 août la parole a été donnée aux jeunes. Les parties prenantes à cette activité, ont été portées à mener leur réflexion autour de cinq (5) axes thématiques prises en compte par le Secrétariat général des Nations-Unies en lien avec les axes prioritaires du "Plan décennal d'éducation et de Formation 2020-2030 (PDEF-2020-2030)" :

- 1- Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines : Axe 3 du PDEF : Accès et équité (programme 1,2 et 3) ;
- 2- Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable : Axe 2 du PDEF : Qualité et Pertinence, programme 4 (développement et évaluation des apprentissages) ;
- 3- Apprentissage numérique et transformation : Axe 2 du PDEF : Qualité et Pertinence, programme 2 (sciences et technologies) ;
- 4- Enseignants, enseignements et professions enseignantes : Axe 2 du PDEF : Qualité et Pertinence, programme 3 (développement professionnel et social des enseignants et du personnel d'encadrement) ;
- 5- Financement de l'éducation : Chapitre 4 du PDEF : Scénario, coût et financement de la stratégie.

Ainsi, une série d'ateliers ont été formés suivant les thématiques précitées, afin d'émettre des réflexions pouvant apporter des réponses concrètes et efficaces aux nombreux problèmes auxquels fait face le système éducatif haïtien. Un.e facilitateur.trice technique au sein de chaque groupe, conduit les discussions et réflexions, fait la présentation du travail de groupe en session plénière pour les interactions et participations des autres ateliers, et au final soumet un rapport. Cette activité de groupe thématique visait les points suivants :

- I. Revoir l'état des lieux de la condition enseignante
- II. Identifier les acquis, les progrès à consolider et les défis
- III. Identifier les obstacles et les pistes de solutions ainsi que les leviers pour agir concrètement
- IV. Proposer des pistes de solution

À cet effet, une synthèse du travail des différents groupes thématiques a été élaborée. Elle est nécessaire et fait ressortir deux aspects essentiels de cet exercice : (1) la dimension transversale et (2) les imbrications multiples entre les thématiques discutées et leur ancrage dans la vision stratégique gouvernementale incarnée par le Plan Décennal d'Education et de formation (PDEF). Cet effort de rationalisation apparaît comme une nécessité dans la perspective de l'après-sommet. Car, les consensus dégagés et les engagements pris devront trouver un prolongement dans la politique éducative nationale.

SYNTHÈSE DES DÉBATS :

A. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 1 : *DES ÉCOLES INCLUSIVES, ÉQUITABLES, SÛRES ET SAINES* : AXE 3 DU PDEF : ACCÈS ET ÉQUITÉ (PROGRAMME 1,2 et 3)

L'offre éducative est discriminatoire et inégalement répartie. Les disparités sont territoriales et géographiques mais aussi sociales et touchent primordialement les familles modestes. Elle est aussi discriminatoire dans la mesure où une frange importante de la population atteinte d'handicap ne trouve pas une offre éducative adaptée. La prééminence du secteur privé dans l'offre globale d'éducation constitue un facteur d'aggravation. L'offre gouvernementale reste encore insuffisante en dépit des efforts consentis et de la volonté exprimée.

1- Le contexte actuel du système éducatif haïtien par rapport au thème d'étude

L'analyse du contexte éducatif haïtien à la veille du Sommet de la Transformation de l'éducation de septembre 2022 montre que peu d'écoles haïtiennes répondent à la définition des éléments du thème d'étude « écoles inclusives, équitables, sûres et saines »

1.1- Écoles inclusives

La situation scolaire en Haïti s'était considérablement dégradée au cours des trois dernières années en raison notamment des événements politiques à répétition qui ont surtout affecté l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Les longs blocages de toutes les activités au pays, le développement du phénomène de banditisme empêchent plusieurs écoles de fonctionner dans les zones déstabilisées où les locaux sont soit occupés par des membres de groupes armés ou par des familles déplacées, soit encore rendues dysfonctionnelles ou inaccessibles par les méfaits du banditisme. Il faut ajouter les effets du Covid-19 surtout entre mars et mai 2020. En plus, les conséquences du tremblement de terre dévastateur du 14

août 2021 dans le Sud du pays qui avait provoqué la destruction et l'endommagement de plus de 2 800 écoles dans cette région dont 1260 détruites.

Par ailleurs, une enquête de l'Unicef réalisée en mai 2022 avait révélé que 55 000 jeunes étaient sortis du système scolaire dans l'ensemble de la zone métropolitaine de Port-au-Prince entre avril et mai à cause de la violence des gangs dans certains quartiers. On comptait alors 54 écoles fermées en raison de l'action des bandes armées. Les choses ont dû se compliquer en juillet-août 2022 avec la guerre récente des gangs à Cité Soleil. Cependant, la situation était particulièrement catastrophique en avril 2022 où, toujours selon l'UNICEF, à cause de l'insécurité, 1700 écoles étaient fermées entre avril et mai avec 500 000 enfants qui ne pouvaient plus aller à l'école, dans un contexte où les parents sont de plus en plus incapables de leur payer des études dans des établissements privés.

Il est possible que début août 2022, plus de 200 000 enfants sont en dehors du système scolaire haïtien, la plupart pour des raisons d'insécurité dans les quartiers de Martissant, de Fontamara, du Centre-ville, de Cité Soleil, de Bas-Delmas, de Croix-des-Bouquets, de Pernier pour la zone métropolitaine ; les autres dans le Sud du pays en raison des dégâts du tremblement de terre du 14 août 2021.

1.2- Écoles équitables :

A ce niveau, deux caractéristiques négatives peuvent être signalées :

(1) les effets délétères des nombreuses commotions politiques entre 2018 et 2021 ainsi que les restrictions en lien avec le Covid-19.

Ces effets pervers avaient sévèrement affecté le fonctionnement des écoles au point de passer outre des exigences du calendrier scolaire officiel en termes de nombre de jours de classe se rapportant à 180 jours, qui, entre 2019 et 2021 est passé à moins de 100 jours de classe pour la plupart des écoles. Même si certaines écoles huppées avaient pu se rattraper à distance grâce à d'autres moyens pédagogiques modernes basées sur l'Internet, sans trop souffrir des grandes turbulences.

(2) la mise en veilleuse de certaines réformes en termes de gouvernance qui avaient été entreprises depuis plus d'une dizaine d'années. Citons, entre autres, la mise en place des comités de gestion des écoles qui se heurtent d'une part, à la résistance des directeurs

d'établissement, et d'autre part à l'indifférence des parents d'élèves qui n'ont aucune idée de l'intérêt de cette forme de gouvernance.

1.3- Écoles sûres :

Pour ce qui a trait aux écoles sûres, il faut mettre l'accent sur le fait qu'en Haïti, les écoles ne répondent pas vraiment aux normes de sécurité contre les menaces naturelles ou les menaces d'origine anthropique, voire contre les accidents de type incendie ou des malaises mineurs qui frappent les élèves.

Jusqu'à l'heure actuelle, on peine à reconstruire toutes les écoles qui étaient détruites lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Ce qui fait que le volume des écoles à reconstruire ou à réhabiliter s'est alourdi depuis le séisme du 14 août 2021. A ce jour, Il n'est pas sans savoir que seulement quatre cent (400) écoles ont été reconstruites dans le Grand Sud sur 1 260 établissements détruits par le séisme. Par ailleurs, les conditions de fonctionnement du système éducatif dans cette région sont loin de permettre de parler d'amélioration du système en termes de sûreté des écoles.

Encore, faut-il souligner que plusieurs établissements existants surtout dans le privé (particulièrement les écoles communautaires) ne répondent pas aux normes de solidité et de résistance face aux catastrophes naturelles et autres types de catastrophes ne garantissant pas un accès sécuritaire aux écoles.

1.4- Écoles saines

De nombreux établissements scolaires, surtout dans les conditions de fonctionnement post-tremblement de terre dans le Grand Sud ne possèdent pas les équipements adéquats en eau, électricité et en hygiène pour les élèves, dont des sanitaires bien entretenus et que les ordures n'y sont pas régulièrement évacuées.

Pour ce qui concerne la desserte des élèves dans le cadre du Programme national de cantines scolaires, l'effectif des bénéficiaires s'élève, d'après les données fournies par le PNCS, à 1 416 000 pour une population totale de 4 millions d'élèves fréquentant 4 483 écoles pour les trois cycles du fondamental et du secondaire, soit 35% du total de la population scolaire. Parallèlement, il faut ajouter que les conditions de stockage des produits alimentaires laissent quelquefois à désirer quand ce ne sont pas les produits servant à la préparation des repas fournis par des donateurs qui sont parfois périmés, donc dangereux pour la santé des élèves.

Il est aussi à constater une absence de possibilité de dispensation de soins de premiers secours dans la plupart des établissements contre les accidents au sein de l'établissement et les incidents d'origines diverses.

2- Identification des acquis, progrès à renforcer et défis

2.1- Acquis

Pour parler des acquis, il y a :

- La construction de nouvelles écoles
- L'augmentation du nombre d'enfants à accéder à l'école
- Les bailleurs qui financent l'éducation dans le pays
- Les espaces d'apprentissages construits
- Le Programme National de Cantines Scolaires (PNCS)

2.2- Progrès à renforcer

Dans ce cadre, certains progrès ont été faits mais ils méritent encore à être renforcés :

- Dans l'ensemble du système éducatif, d'énormes progrès ont été constatés jusqu'en 2015, où le taux de scolarisation qui était de 75,8 % en 2002 était passé à 88%, avec néanmoins plus de 200 000 enfants qui n'étaient pas scolarisés.
- Le nombre d'écoles qui était de 18 000 environ en 2018 d'après le dernier recensement scolaire réalisé à l'échelle nationale serait de 21 000 à 22 000 aujourd'hui. Le prochain recensement général des établissements scolaires en Haïti y apportera beaucoup plus de précision.
- Des progrès de l'effectif des élèves sont dus à l'impact du programme d'exemptions de frais de scolarité dans le pays, soutenu par des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'UNICEF et la Banque caribéenne de développement.
- Dans le grand sud, des écoles reconstruites dans le cadre de la sûreté d'écoles sont surtout caractérisées par l'existence d'espaces d'apprentissage comme les deux cent trente-quatre (234) espaces d'apprentissage qui ont été soutenus financièrement par l'UNICEF au sein de 38 établissements scolaires, soit une année après le tremblement de terre du 14 août 2021, ce même bailleur avait financé la réhabilitation de 900 salles de classe dans 150 écoles.

- Plusieurs partenaires du système éducatif contribuent à aider les écoles à bénéficier de la fourniture d'eau potable ainsi que de sanitaires fonctionnels.
- Un effectif de 35% du total de la population scolaire, bénéficient du Programme National de Cantines Scolaires

2.3- Défis

Beaucoup de ces progrès précités, restent de grands défis à franchir dans le cadre de leur accomplissement total suivant un taux d'élévation immense capable de transformer le système éducatif.

3- Propositions/ Pistes de solutions

3.1- En faveur des écoles inclusives

Dans ce domaine, les actions prioritaires à envisager entrent dans deux cadres principaux, celui de l'offre de l'accès et celui de la gouvernance.

3.1.1- Actions prioritaires en termes de l'offre de l'accès

S'agissant de l'offre de l'accès, des efforts considérables sont à déployer. D'abord, pour la reconstruction et la réhabilitation des écoles qui ont été détruites ou endommagées dans le Grand Sud. Et ceci pour revenir d'ici trois (3) ans au maximum au niveau d'avant le tremblement de terre du 14 août 2021. Il faut aussi poursuivre le programme de construction de nouvelles écoles prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la carte scolaire de la région et de la carte scolaire nationale.

3.1.2- Actions prioritaires en termes de récupération des écoles occupées par les groupes armés

Ceci relève de la sécurité générale du pays qui a beaucoup souffert de la guerre menée par les groupes armés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. A cet égard, il faut se référer aux données de l'enquête de l'Unicef-Haïti du mois de mai 2022 qui avait fourni des chiffres détaillés sur la situation scolaire en rapport avec la violence des groupes armés. Mais, nous n'oublions pas que la situation est très volatile et qu'elle se dégrade presque au quotidien.

3.1.3- Actions prioritaires en termes de gouvernance du système éducatif haïtien

Il s'agit d'actions prioritaires relevant directement du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, dans la perspective de :

- (a) combattre toutes les formes d'exclusion par rapport au sexe, aux origines sociales, à la religion, aux invalidités de tout genre, qui concernent les aveugles, les malvoyants et les malentendants, les sourds-muets et les handicapés moteurs.
- (b) relancer le mécanisme de validation des écoles privées y compris des établissements préscolaires qui doivent respecter un certain nombre d'exigences définies par le ministère.
- (c) combler la lacune de l'absence d'écoles normales d'instituteurs option préscolaire dans le secteur public.
- (d) élaborer des programmes de formation de maitres du préscolaire.
- (e) prévoir un budget de fonctionnement des établissements préscolaires
- (f) former des inspecteurs pour l'enseignement préscolaire.
- (g) faire appliquer la politique d'accréditation pour les établissements préscolaires du privé.
- (h) relancer également le mécanisme de la formation et du fonctionnement des conseils de gestion des établissements scolaires.
- (i) renforcer les mesures en faveur de l'intégration des élèves handicapés dans un système qui ne dispose à l'heure actuelle que de 23 écoles relevant du secteur privé pour cette catégorie de jeunes.
- (j) mettre en place des normes de fonctionnement pour les établissements préscolaires.
- (k) prendre toutes les mesures favorisant la transmission des valeurs culturelles nécessaires à l'acquisition des bonnes habitudes et de bons comportements pour le meilleur de l'avenir de la société haïtienne. (Particulièrement contre la violence et la corruption).

3.2- En faveur des écoles équitables

Dans ce domaine, il faut mettre l'accent sur les moyens à fournir à l'ensemble du système éducatif. Que ce soit aux élèves en termes de matériel didactique ou en termes de moyens parascolaires ou de distribution de repas ; que ce soit aussi aux enseignants pour qu'ils arrivent à mieux dispenser leurs activités pédagogiques, surtout dans le domaine de la formation ; que ce soit enfin au personnel administratif pour améliorer la gouvernance du système.

3.3- En faveur des écoles sûres

Des actions prioritaires doivent être appliquées dans le domaine de la construction et de l'entretien des établissements scolaires pour que les bâtiments soient capables de résister tant bien que mal aux catastrophes. Il faudra aussi que les élèves soient initiés aux techniques de simulation pour diminuer les risques de blessures ou de décès en cas de catastrophe.

3.4- En faveur des écoles saines

Des moyens doivent être dégagés pour fournir de l'eau et de l'électricité à un nombre maximal d'écoles ainsi que de les équiper en toilettes fonctionnelles garantissant le maintien de la santé des enfants. Il faut aussi habituer les enfants aux mesures d'hygiène pour les protéger entre autres de certaines maladies contagieuses comme le Covid-19 et la variole du singe et plusieurs maladies infectieuses.

Aussi doit-on envisager d' enrôler plusieurs milliers d'écoles dans le système national des cantines scolaires en garantissant au moins deux repas par jour aux enfants et aussi veiller à leur sécurité sanitaire.

Tout ceci demande non seulement des moyens financiers, à commencer par une augmentation substantielle du budget du ministère de l'Éducation nationale, mais également des réformes en termes de gouvernance sans oublier la stabilisation de la situation sécuritaire du pays pour que les écoles puissent fonctionner de manière régulière, conformément aux prescrits du calendrier scolaire et donc que les établissements échappant jusque-là aux autorités du ministère de l'Éducation nationale réintègrent au plus vite le système. A la clé, l'atteinte d'un taux de scolarisation de 100% et d'un effectif d'enseignants mieux formés et rompus aux méthodes d'enseignement les plus efficaces.

B. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 2 : APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES POUR LA VIE, LE TRAVAIL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : AXE 2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 4 (DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES)

Le non formel dont la vocation est de subvenir aux besoins d'instruction des couches les plus défavorisées de la société, est généralement concentré dans les zones rurales et les quartiers périphériques des centres urbains relativement privilégiés. Appréhender le non-formelle, l'informel et le formel dans une logique de continuum éducative, ouvre de nouvelles

possibilités a même de satisfaire les attentes des populations concernées. La valorisation des acquis, la diversification de formes d'apprentissage sont quelques-unes des pistes explorées par le groupe qui a travaillé sur cette thématique.

Le non formel est bien défini dans la politique nationale d'éducation non formelle. Et il ne s'agit nullement de le remettre en question. Par contre, compte tenu du fait que les instruments légaux devant consacrer la mise en œuvre, en œuvre de cette politique n'existent pas encore, les membres de l'atelier ont relevé des glissements sémantiques dans des documents des acteurs intervenant dans le sous-secteur et ont tous convenu de la nécessité d'expliquer dans quel sens il est utilisé dans les travaux du groupe.

1- État des lieux du sous-système d'éducation non formelle en Haïti

1.1- Comment définir un centre d'éducation non formelle en Haïti ?

En se référant à la définition d'un document intitulé « typologie des centres d'éducation non formelle » du Bureau de la secrétairerie d'Etat à l'alphabétisation (BSEA). Ce document indique que : *les centres d'éducation non formelle des jeunes et des adultes sont des structures éducatives créées et/ou gérées par l'État central ou par les collectivités ou par des institutions privées en vue de faire acquérir à des jeunes et adultes des deux sexes âgés de quinze ans et plus, non scolarisés ou déscolarisés, des compétences de base en créole ou en toute autre langue ainsi que des compétences professionnelles et des compétences de vie.*

Ce document reconnaît sept types de centres d'éducation non formelle : les centres d'éducation accélérée (CEA), les centres du soir (CS), les Centres d'éducation familiale (CEF), les Centres d'éducation de base non formelle, les Centres permanents d'éducation non formelle publiques, les centres d'apprentissage préprofessionnel (CAPP), les centres d'accueil du MAST.

Par contre, les débats ont tourné autour de deux types des centres d'éducation non formelle : les centres du soir (CS), les Centres d'éducation familiale (CEF) placés sous contrôle de la DEF et sur les programmes d'éducation de base non formelle.

1.2- Le public cible du sous-secteur de l'éducation non formelle

Dans le cas d'Haïti, l'éducation non formelle cible les groupes marginalisés liés à des facteurs très divers comme l'extrême pauvreté ; le sexe, le handicap ; à la flexibilité du cadre

d'intervention des programmes d'éducation non formelle et à la multiplicité des acteurs qui intervient dans l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

1.3- Le non formel, l'informel et la validation des acquis expérimentiels (VAE)

À date, aucun mécanisme n'existe entre la structure s'occupant de la Validation des Acquis expérimentiels (VAE) et le sous-système d'éducation non formelle. L'éducation non formelle ne peut nullement faire l'économie de prendre en compte la VAE.

1.4- Une confusion sémantique à lever

Il existe, certes, une politique nationale d'éducation non formelle. Mais, le pays ne dispose pas d'une politique claire d'éducation non formelle. Les concepts d'éducation non formelle, d'éducation alternative, d'éducation des adultes, d'éducation tout au long de la vie se confondent. De plus, il est difficile à faire respecter dans la pratique (et certains droits constitutionnels liés à l'éducation des adultes « dépendent de la disponibilité de ressources »).

1.5- Le cas des écoles du soir

Le mode de fonctionnement des écoles du soir et les contenus de formation qu'ils offrent s'apparentent au formel même si leur clientèle est constituée de personnes issues de milieux défavorisés. Dans ce cas, peut-on qualifier les écoles du soir de centres d'éducation non formelle ? Ne faudrait-il pas les considérer comme des institutions qui offrent une éducation alternative ? Selon la politique nationale d'éducation non formelle « l'expression « éducation alternative » décrit différentes approches de l'enseignement et de l'apprentissage autres que l'enseignement traditionnel fourni par l'État, généralement sous la forme d'écoles publiques ou privées avec un programme spécial souvent novateur et un programme d'études flexible fondé dans une large mesure sur les intérêts et les besoins de chaque apprenant.

1.6- Le non formel, l'informel et la validation des acquis expérimentiels (VAE)

La politique nationale d'éducation non formelle prévoit des passerelles entre éducation formelle et non formelle. Certaines institutions publiques ou parapubliques proposent à la fois des cours formels et non formels. Mais, il n'existe pas de politiques ou de réglementations officielles qui favorisent le passage des apprenants du système non formel vers le système formel (ou vice-versa).

Si à date, aucun mécanisme n'existe entre la structure s'occupant de la VAE et le sous-système d'éducation non formelle, l'éducation non formelle ne peut nullement faire l'économie de prendre en compte la VAE.

2- Quelques traits fondamentaux du sous-secteur

2.1- Les documents existants

Les documents les plus pertinents traitant de l'éducation non formelle en Haïti sont :

- Le Plan Décennal d'Education et de Formation (PDEF) 2020-2030 ;
- La politique nationale d'éducation non formelle ;
- Le Plan triennal 2022-2025 d'alphabétisation et d'éducation non formelle élaboré par le BSEA
- Le plan de mise en œuvre de la politique de l'éducation non formelle ;
- Des programmes classiques, professionnels et d'alphabétisation ainsi que la tentative de cadre curriculaire.

2.2- Les structures existantes

On peut distinguer globalement trois types de structures étatiques et privées intervenant dans le sous-secteur non formel en Haïti.

2.2.1- les structures de régulation

Les structures de régulation du sous-système d'éducation non formelle sont le BSEA, la DEF et l'INFP.

2.2.2- les structures qui offrent l'éducation non formelle

L'offre de formation dans le système non formel est de trois types : l'alphabétisation, l'éducation non-formelle, l'éducation alternative. Elle émane d'une multiplicité d'acteurs institutionnels. On y retrouve comme principaux acteurs aussi bien des institutions publiques que des institutions privées :

- *Au nombre des structures publiques, on peut citer :*

Les centres publics relevant : du MENFP à travers le BSEA (qui s'occupe particulièrement de l'éducation des adultes) ; l'INFP et la DEF ; le ministère des affaires sociales; le MARNDR ; le MTPTC ; le MJSA ; le MSPP...

- *Au nombre des structures privées*, on peut citer : des partenaires techniques et financiers bi et multilatéraux ; des partenaires sociaux au sein desquels on retrouve aussi bien des associations que des organisations non gouvernementales. Selon la politique nationale d'éducation non formelle, le groupe le plus large est représenté par les centaines d'ONG qui travaillent en Haïti. A part quelques organisations polyvalentes, telles que CARE et l'Église méthodiste, la plupart de ces ONG se consacrent à un public ciblé en relation avec leurs domaines d'intervention spécifiques [...]

2.2.3- les structures de concertation

Dans la perspective de la rénovation du sous-secteur d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le MENFP a opté pour la stratégie du faire-faire. Cette stratégie prend en compte quatre niveaux d'intervention les uns complémentaires aux autres :

- le cadre politique
- le cadre de concertation participatif et consensuel
- le cadre de financement adapté
- le cadre de conseil d'appui technique adapté et efficace.

Le seul cadre de concertation qui existe présentement est la Commission inter institutionnelle pour l'Education Non Formelle (CIENF).

2.2.4- les lacunes du dispositif d'évaluation des apprentissages dans le sous-système d'éducation non formelle

Le dispositif d'évaluation des centres d'éducation non formelle de base n'est pas clair. Il n'est pas standardisé et laisse la possibilité pour le clientélisme voire la corruption. Il existe une évaluation nationale à l'adresse des CEF. Mais, elle ne prend en compte que les institutions publiques du genre. Des efforts sont en cours pour pallier ces problèmes...

2.2.5- Un grave problème de gouvernance

Les données statistiques qui existent sur le sous-secteur sont peu fiables, confuses et contradictoires quand elles ne sont tout bonnement pas inexistantes. Un effort est en cours pour les aligner sur le SIGE du MENFP.

2.2.6- En matière de qualité

Les supports didactiques sont rarement adaptés et l'offre d'enseignement à distance, limitée, est pénalisée par l'absence de supports de cours.

On ne dispose pas de données permettant de comparer le ratio d'éducateurs pour adultes par rapport aux enseignants du système formel. Mais, notre connaissance du terrain nous permet de croire que le nombre d'éducateurs pour adultes dans les programmes d'alphabétisation, d'éducation de base et d'éducation non formelle assurant des cours d'équivalence est très peu significatif par rapport au nombre d'enseignants du système formel.

Les critères en matière de qualification des animateurs et animatrices chargé(e)s de l'éducation ne sont pas explicites. Ils/elles ont en général un niveau scolaire minimum, qui va de six à sept ans de scolarité jusqu'à douze ans. Dans certains cas, il leur suffit d'avoir l'aval de la communauté et/ou une expérience de terrain leur ou d'avoir suivi une formation initiale et continue.

2.2.7- La question du financement du sous-secteur

Reconsidérer le financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle a été reconnu comme un point essentiel dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

Les fonds destinés à l'alphabétisation et à l'éducation doivent permettre de renforcer la gouvernance du sous-secteur ; améliorer l'accès ; favoriser le développement et le suivi d'une éducation et d'une formation de qualité pour les adultes ; concevoir et produire de supports et intégrer les TIC dans les programmes d'éducation non formelle ; renforcer les capacités des éducateurs pour adultes du secteur public et du secteur privé ; réhabiliter et/ou construire ou reconstitution des capacités des centres d'éducation non formelle et des établissements d'enseignement supérieur à agir pour l'apprentissage et l'éducation des non formelle ; réaliser des recherches, en particulier sur les innovations en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes ; assurer la diffusion et le partage efficaces des conclusions et développer des cadres de concertation et des communautés de pratiques en alphabétisation et éducation non formelle.

La politique nationale d'éducation non formelle plaide pour que d'autres fonds publics additionnels de l'État soient ajoutés au financement du sous-secteur d'alphabétisation et

d'éducation non-formelle. Un regard spécial est tourné en ce sens vers le Fonds national d'éducation (FNE).

2.3- *Les défis du sous-secteur*

Sans vouloir rentrer dans les détails, le groupe a fait siens les grands défis du sous-secteur relevés dans le Plan triennal 2022-2025 du BSEA :

Le Plan national d'alphabétisation et d'éducation non formelle doit prendre en compte les contraintes énumérées au point 2. En outre, il cherche à relever les grands défis suivants :

- Asseoir les fondements conceptuels de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle sur des bases nouvelles conformes aux exigences du monde de l'économie du savoir dans lequel nous vivons ;
- Inscrire l'alphabétisation et l'éducation non formelle dans la durée et dans le cadre plus général de la lutte contre la pauvreté en Haïti ;
- Mettre en place des mécanismes permettant l' « émergence et la structuration de la demande d'alphabétisation » ;
- Structurer l'« offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle et promouvoir une « offre » de « qualité » ;
- Assurer « un ciblage » des populations prioritaires et identifier les zones d'interventions prioritaires ;
- Renforcer la mobilisation et le partenariat ;
- Renforcer la « gouvernance » du sous-système ;
- Refonder la communication autour de l' « alphabétisation et du non formel » ;
- Renforcer les ressources de financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

3. Propositions/ Les progrès à consolider

Il faut noter un ensemble de progrès en ce qui a trait à l'éducation non formelle dont :

- (i) La volonté d'organiser le sous-secteur (dotation du sous- secteur de documents de politique et d'autres instruments de travail; embryon de cadre de concertation facilitant une meilleure coordination entre les structures qui s'occupent de l'éducation non formelle, la décision ministérielle transformant le Comité inter institutionnel pour l'éducation non formelle en Commission inter institutionnelle pour l'éducation non formelle;
- (ii) Les efforts visant à augmenter l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle et à l'améliorer;
- (iii) Les efforts visant à renforcer la gouvernance du sous- d'éducation non formelle dont la modernisation du système d'information et du système d'évaluation du sous-secteur ainsi qu'une meilleure communication autour de l'éducation non formelle ;
- (iv) Un parti pris pour mettre à contribution les TIC et l'éducation à distance.

3.1- Consolider la structuration du sous-secteur

3.1.1- Vers le raffermissement du partenariat

- Mettre en place la structure multisectorielle qu'est la Commission intersectorielle d'Education Non-formelle (CIENF), puis développer une stratégie qui privilégie la mobilisation des acteurs de proximité ;
- Amener les acteurs étatiques à s'inscrire dans une logique de mise en commun des ressources, des capacités et compétences ;
- Renforcer les cadres de concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques.

3.1.2- Des efforts visant à augmenter l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle

- Renforcer le travail en synergie entre le BSEA et la DEF pour pouvoir aborder la question de l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans une perspective à la fois préventive et curative.
- Les Centres d'éducation non formelle connus à date sous la dénomination de centres d'éducation familiale devront permettre de pouvoir faire tourner la formation autour des

trois compétences : les compétences de base, les compétences professionnelles et les compétences de vie. Ces centres pourront également servir de parapluie institutionnel pour des programmes mis en œuvre par des partenaires sociaux.

- Un accord de partenariat entre le BSEA et l'INFP en vue de la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation situationnelle (plus adapté à l'alphabétisation fonctionnelle) et s'inscrivant dans le registre du cadre d'action LIFE de l'UNESCO est envisageable.

3.1.3- De la communication autour de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Les activités à entreprendre pour consolider le travail de communication autour de l'« alphabétisation » et de l'éducation non formelle devront passer par la modernisation des actions de communication pour les rendre plus positives et motivantes, afin de donner « envie » de s'alphabétiser d'une part, et cibler davantage les différentes populations pour les informer sur les offres disponibles d'autre part. Il faut la conception d'un « lexique » spécifique consacré à la problématique de l'alphabétisation, le rendant plus positif et valorisant pour les bénéficiaires. Développer aussi un site web pour pouvoir le rendre plus interactif aux jeunes tout en ciblant davantage de jeunes.

3.1.4- Des actions à entreprendre pour consolider le financement de l'éducation non formelle

Il est important d'amener l'Etat à prendre les mesures concrètes qui sont évoquées pour une mobilisation de budgets nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés en la matière.

- Conformément à la politique nationale, des mécanismes de financements du sous-secteur doivent être clairement établis ;
- Il conviendrait de réaliser des études pour définir le coût réel de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle et dégager l'effort financier réel que les acteurs étatiques et non étatiques devront consentir en faveur de l'éducation des adultes et spécifiquement pour l'éradication de l'analphabétisme ;
- Dans ce contexte d'insécurité multiple dominé par le grand banditisme et la déliquescence de l'État, il ne serait pas contre-indiqué de réaliser des études déterminant « le coût de l'analphabétisme » en termes économiques et sociaux ;
- Il importe également d'élaborer des procédures de gestion financières des fonds que l'État devra octroyer dans la perspective de la stratégie du faire-faire pour éviter la gabegie

du PSUGO et d'adopter une méthodologie de définition du budget qui soit plus rationnelle et conforme aux objectifs à atteindre.

3.2. Vers le renforcement de la gouvernance du sous-secteur d'éducation non formelle

Un document doit être largement diffusé sur les rôles et responsabilités de l'État dans la mise en œuvre de stratégie du faire-faire du sous-secteur d'alphabétisation et d'éducation non formelle :

(i) l'Etat, à travers le MENFP et les entités dudit ministère doit clairement se positionner pour assumer une fonction d'orientation, de planification et de contrôle des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Ce document doit fixer également le rôle des autres notamment : des PTF, lesquels appuie l'État dans la définition et la mise en œuvre des politiques et plans d'actions pour le développement de l'alphabétisation et l'éducation non formelle et jouent un rôle d'impulsion du partenariat, avec la création et le renouvellement des cadres de concertation des Partenaires ainsi que le rôle des opérateurs en alphabétisation et éducation non formelle, des communautés et des collectivités territoriales, du secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire ;

De plus, des données statistiques doivent être désagrégées par sexe, par milieu ou par d'autres indicateurs sur le sous-secteur non formel : il importe que les institutions régaliennes disposent de données fiables alignées sur le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE) du MENFP.

(ii) Des mesures sont à prendre pour mieux connaître le degré de couverture des entités territoriales de notre pays en alphabétisation et éducation non formelle et une carte d'alphabétisation et d'éducation non formelle afin d'orienter à bon escient les ressources, de corriger les disparités et les déséquilibres à divers niveaux pour atteindre de façon optimale les objectifs fixés par le Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF).

(iii) Enfin, la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation réguliers de l'ensemble des programmes et des opérateurs, qu'ils soient publics, associatifs ou autres doit être envisagé. Et pour ce, il importe de renforcer les capacités logistiques et celles des acteurs/actrices qui s'en occupent. Renforcer la coordination stratégique entre les acteurs tant au niveau central que déconcentré qui s'en occupent ; fédérer tous les acteurs (les institutions

étatiques et non étatiques) impliqués dans l’alphabétisation et l’éducation non formelle. Les querelles de chapelle, les luttes d’influence sont à bannir dans cette démarche. Ces dernières ne peuvent qu’annuler les efforts visant à l’éradication de l’analphabétisme et la lutte contre la pauvreté.

3.3. De la consolidation des efforts visant à renforcer la qualité de l’offre d’éducation non formelle

- La consolidation de la « qualité de l’offre d’alphabétisation » et d’éducation non formelle implique, en premier lieu, de penser la formation dans une dynamique de diversification et de l’adaptation (une formation à la carte qui prend en compte un certain nombre de variables).

- Il est urgent de renforcer les conditions pédagogiques dans lesquelles la formation se déroule. A cet égard, il importe de prendre un ensemble de mesures telles que la modularisation du cursus d’alphabétisation et d’éducation non formelle (structurer la formation en « modules capitalisables » de durées plus courtes basées sur les compétences). Il faudra penser à moderniser le dispositif d’évaluation et de certification des niveaux de compétences acquises.

- Les acteurs du sous-secteur d’alphabétisation et d’éducation non formelle devront chercher à travailler en urgence avec l’institution étatique s’occupant de la validation des acquis de l’expérience en vue de la reconnaissance sociale et institutionnelle de la valeur de la « certification » ou du « diplôme » obtenu, notamment pour l’accès à la formation professionnelle. Un important travail est à faire dans la perspective du développement et de la généralisation de l’usage des TIC dans les programmes d’alphabétisation, notamment pour les publics jeunes.

- Ajouter à cela, l’implémentation d’un sérieux programme de renforcement des compétences de tous les acteurs et toutes actrices intervenant dans l’alphabétisation et l’éducation non formelle.

- En ce qui a trait aux conditions matérielles dans lesquelles se déroule la formation des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle, le groupe estime qu’il y a vraiment une nécessité de se pencher sur la situation de ces structures d’enseignement et d’apprentissage. Le cas des centres d’éducation doit interpeller tout le monde.
- Un sérieux travail est à faire en ce qui concerne les conditions d’accueil, les horaires, les effectifs de bénéficiaires par classes ; le regroupement des bénéficiaires par classes de niveaux homogènes ; l’encadrement du programme (contrôle et suivi) etc.

C. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 3 : APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE ET TRANSFORMATION. AXE 2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 2 (SCIENCES ET TECHNOLOGIES)

La pandémie a été une opportunité de mise en place d’outils pédagogiques et d’apprentissage numérique. Néanmoins, en Haïti, le niveau de pénétration des nombreuses initiatives reste embryonnaire pour pouvoir constituer une politique publique générale. La question de l’expansion de ces initiatives reste entière.

1. État des lieux

Il s’agit ici de dresser un bilan de ce qui est déjà réalisé en termes de support à l’apprentissage numérique en Haïti. Le représentant de l’UNESCO a fait ressortir que l’éducation a pour objectif ultime la transformation des individus afin qu’ils soient des citoyens actifs capables de contribuer au développement économique et intellectuel de leur pays. Pour ce qui est du numérique, on parle aujourd’hui des « Open data » qui visent à rendre les informations disponibles. Pour parvenir à l’apprentissage numérique et la transformation en Haïti, il faut nécessairement que cela passe par une politique publique du numérique en Éducation. De plus, il faut comprendre que le numérique implique un système d’information.

Dans ce sens, on peut distinguer trois publics-cibles distincts :

- a) les écoliers
- b) les enseignants
- c) les écoles

et le recours au numérique dans deux champs d’intervention :

- (a) **La gouvernance des systèmes éducatifs** par les autorités étatiques au niveau national et régional et dans la gestion des écoles ;
- (b) **L'utilisation du numérique comme outil d'éducation** pour faciliter, supporter et parfois remplacer l'enseignant dans le rapport enseignement-apprentissage.

Parmi les avancées réalisées dans le domaine de l'éducation numérique en Haïti, on peut compter :

- Tableaux numériques interactifs (500 minimums distribués par Haïti Futur)
- Lycée 2.0, plateforme visant à rendre l'éducation disponible à distance sur tout le territoire national, où les professeurs pourront produire leurs propres contenus.
- Téléphones intelligents et tablettes en utilisation dans certaines écoles
- Laboratoire informatique disponible dans certaines écoles publiques et privées
- Professeurs d'informatique employés pour enseigner, mais n'arrivent pas toujours à le faire faute d'électricité ou autres contraintes, dont la formation de ceux-ci.

1.1- *Plateformes numériques existantes* : (Pratic ; Lekòl ; Sigès ; QH ; Educ Haïti ; Examo ; Quiz-Haiti ; Lekòl Alèz ; Lakou Kajou ; Lekòl Konekte ; Retel ; MESSA ; Éduquat ; Google Classroom ; Classe numérique mobile (Surtab) ; Radio télévision éducative)

1.2- *Autres plateformes disponibles*

Le MENFP dispose d'une infrastructure physique technologique contenant 3 centres de données (data center):

- le premier est hébergé à la Digicel, une des deux entreprises de télécommunication cellulaire en Haïti ;
- Le deuxième à USI (Unité du Système d'Information)
- Et le troisième en iCloud (Microsoft Azur).

Ces centres de données disposent d'une infrastructure nationale qui donne accès à leur utilisation.

L'un de ces centres dispose des bases des données de toutes les écoles : Le Système d'Information de Gestion de l'Éducation en Haïti (SIGE). Le Système d'Information de Gestion de l'Éducation et des Ressources humaines (SIGERH) assure la gestion des

Ressources Humaines du secteur public : enseignants, élèves du secteur public, photos et est présent dans les directions départementales.

Le SIGEEEE fait la gestion des Ressources Humaines du secteur privé : enseignants, élèves, etc. Cette infrastructure évolue à deux niveaux : interne et externe.

- Bureau national des Examens d'Etat (Bunex) : consultation en ligne des certificats des examens officiels.
- Plateforme unique projet visant à centraliser toutes les ressources de l'État en lien avec l'éducation que ce soit au niveau fondamental que supérieur. On mettra en place aussi un identifiant unique, numéro assigné à un enfant dès la maternelle. Poursuivre la synergie entre les structures étatiques chargées de l'identification nationale : l'Office d'identification nationale (ONI).

2. Identification des acquis, progrès à renforcer, défis

2.1- Identification des acquis

Parmi les acquis de l'implantation du numérique dans les systèmes d'éducation sur lesquels on peut construire :

- Le Système d'information du Ministère
- L'utilisation des Réseaux sociaux par un grand nombre de jeune surtout, mais dans toutes les couches de la population
- La présence de laboratoires d'informatiques dans un grand nombre d'écoles, même lorsque ceux-ci ne sont pas pleinement utilisés ou fonctionnels
- Une certaine disponibilité de l'internet (même avec des limitations en termes de couverture nationale et de qualité du débit) dans certaines régions du pays
- Des expériences d'utilisation des outils numériques dans le processus l'enseignement-apprentissage par un grand nombre d'écoles et d'institutions d'enseignement technique et supérieur

Par ailleurs, les membres de l'atelier ont aussi noté que ces acquis sont observés dans un monde où la fracture numérique entre les milieux socio-économiques et les groupes d'âge est très importante. Celle-ci devra faire l'objet d'une attention particulière.

2.2- *Identification des progrès à consolider*

Parmi les progrès qui méritent d'être consolidés, il faut citer :

- Des expériences où des acteurs forment le personnel éducatif à l'utilisation des outils technologiques comme l'UNOPS
- La Plateforme Pratic du MENFP
- La distribution d'un nombre tout de même restreint de TNI (Tableau numérique interactif). Il faudrait assurer une plus grande dissémination et à former les utilisateurs.
- Système d'information disponible à USI
- La modernisation du Bunexe
- Une disponibilité de l'internet haut débit et couverture nationale (objectif à viser) assez restreinte qu'il faudrait augmenter substantiellement si l'on veut une utilisation progressivement plus importante des ressources numériques.
- Renforcement - consolidation des systèmes d'information du ministère

2.3- *Identification des défis*

En ce point, il s'agit de mettre l'emphase sur les structures du numérique à savoir :

- Faire du numérique un outil pédagogique de qualité, à savoir : développer des contenus appropriés aux besoins des publics cibles et à la culture haïtienne et les rendre disponibles au plus grand nombre, ce qui n'est pas le cas actuellement
- Renforcer les infrastructures adaptées au numérique (matériel didactique à l'apprentissage numérique)
- Sécurisation des matériels disponibles / Instaurer une pratique de saine gestion
- Rendre disponible et accessible des ressources matérielles et immatérielles à l'échelle nationale, favoriser l'accès
- Moyens financiers très limités (à renforcer)
- Législation / Cadre légale / Protocole sur les numériques en Haïti : Politique publique du numérique dans l'éducation
- Suivi et évaluation
- Faciliter l'accès des écoles aux outils du numérique et mettre le numérique au service de la pédagogie

3- Propositions /Pistes de solutions

Le numérique et l'amélioration de l'Éducation

- Nécessité d'élaborer une « Politique publique du numérique en éducation »
- Favoriser l'accès universel des personnels de l'éducation aux outils numériques (ordinateurs, téléphones intelligents, internet...)
- Former les ressources humaines spécialisées (ingénieurs en didactique du numérique, techniciens dans les divers métiers de support du numérique) pour encadrer les efforts de dissémination
- Nécessité de « standardiser » les contenus éducatifs numériques
- Mettre en place un programme national de sensibilisation et de diffusion de la culture numérique, particulièrement pour accompagner les programmes phares du ministère comme le livre unique en créole et la formation des personnels de l'Éducation à la maîtrise des langues créole et française
- Culture scientifique et numérique à développer et à favoriser au sein des personnels du système éducatif
- Manque de formation des enseignants (Ressources peu qualifiées, particulièrement en compétences pour l'utilisation du numérique en éducation - didactique du numérique)
- Formation : a) initiale, b) continue, c) spécialisée et, d) tout au long de la vie des enseignants, notamment en mettant à profit les réseaux des UPR (Universités publiques en région) formation progressive du corps enseignant en matière de la didactique du numérique en éducation
- Sensibilisation de la population et du secteur éducatif sur les potentialités du numérique en éducation
- Travailler à faire face à la « Résistance au changement » observée en général
- Effets pervers de l'attribution d'un per diem aux professeurs qui l'exigent pour prendre des formations
- Traitement salarial des enseignants
- Considérer un pôle de développement national autour d'une politique du numérique favorisant :
 - La production de contenus / logiciels par des ressources nationales

- Production de ligne de « hardware » par l'industrie locale
- Production locale d'équipements (énergie, autres matériels de laboratoires et de supports) nécessaires pour supporter la mise en place des systèmes numériques
- Validation des acquis dans le numérique.

D. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 4 : ENSEIGNANTS, ENSEIGNEMENTS ET PROFESSIONS ENSEIGNANTES. AXE2 DU PDEF : QUALITÉ ET PERTINENCE, PROGRAMME 3 (DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL D'ENCADREMENT)

Toutes les études sur les facteurs explicatifs des performances et contreperformances des élèves mettent en exergue le rôle prépondérant de l'enseignant. Pour répondre à la question centrale des enseignants dont les points d'achoppement se cristallisent sur la question de la revalorisation de la profession, de la formation et de la gestion des carrières, il semble nécessaire de s'écarter l'approche purement comptable et budgétaire au final technocratique pour une compréhension prospective et holistique qui considère l'éducation comme le lieu du "mûrissement" de l'être humain, en vue d'en faire non seulement une ressource mais aussi une source d'accumulation positive. Cette approche est de nature paradigmatique et ouvre de nouvelles perspectives dans la gestion de la question enseignante.

1. État des lieux de la condition enseignante

Pour faire l'État des lieux de la condition enseignante, l'accent a été mis sur trois points à savoir :

- 1.1- La condition économique et sociale des enseignants
- 1.2- La condition matérielle
- 1.3- Condition de travail des enseignants

1.1- Condition économique et sociale des enseignants

Pour parler des conditions économiques et sociales des enseignants, l'emphase a été mise sur plusieurs points :

- Problème de salaire et l'application de la grille salariale des enseignants.

- Les avantages sociaux pour les enseignants : Possibilité d'effectuer des crédits, santé, logement...
- Reconnaissance du statut des enseignants
- Valorisation du métier d'enseignant

1.2- *Conditions matérielles de travail des enseignants*

Les enseignants exercent leur fonction dans des conditions alarmantes. Il y a un manque de matériels importants dans l'espace où ils travaillent :

- Pas d'infirmerie ou absence de personnel de santé dans les écoles
- L'environnement sanitaire n'est pas sain et parfois n'existe pas.
- Les écoles sont construites dans des endroits inappropriés aux conditions d'enseignement/apprentissage (localisation de l'école dans des marchés, près des gaguères et rivières etc.)
- Les enseignants n'ont pas leurs matériels de travail (ouvrages, support pédagogiques et didactiques...)

1.3- *Condition de travail des enseignants*

Les enseignants travaillent dans de mauvaises conditions. On constate généralement :

- Une absence de bibliothèque et de laboratoire dans les établissements où travaillent ces derniers, ce qui les empêche de faire des recherches ou de se cultiver davantage.
- Les salles de classe sont pléthoriques, l'enseignement ne passe pas comme il le faut, et l'apprentissage des élèves se fait avec difficulté.
- Beaucoup d'enseignants ne reçoivent pas de formation continue
- Les enseignants reçoivent leur paye en retard
- Le service de comptabilité est centralisé, ce qui fait que les enseignants recrutés loin de la capitale du pays, obtiennent leur paiement en retard.

2. Identification des acquis, des progrès à consolider et des défis.

En dépit du fait que le système va mal, il y a quand même quelques progrès à considérer et qui ont porté une couche d'amélioration à ce dernier. Certains d'entre eux restent à renforcer d'autres par contre demeurent de grands défis à poursuivre sans espoir d'en aboutir

à des résultats escomptés à moins qu'il y ait une forte volonté du côté de la gouvernance, à les percer et relever. Voici certains acquis, progrès à renforcer et de défis identifiés :

2.1- *Acquis :*

- Un plus grand nombre de nominations de personnes compétentes dans le système.
- Le Centre de Formation pour École Fondamentale (**CFEF**), qui forme des instituteurs pour l'enseignement fondamental.
- L'École Normale Supérieure (**ENS**), qui forme les enseignants suivant des filières et spécialités pour l'enseignement des matières à l'école secondaire.
- Écoles Normales d'Instituteurs (**ENI**), qui fait la formation initiale des maîtres.
- Les Écoles Fondamentales d'Application et Centre d'Appui Pédagogique (**EFACAP**), créées pour servir de relais aux Directions Départementales d'Éducation (**DDE**) du pays, en matière de formation continue et d'encadrement pédagogique des écoles associées (écoles fondamentales publiques et non publiques).
- Protocole d'accord entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**) et l'École Normale Supérieure (**ENS**), mettant l'accent sur la nomination automatique des normaliens dans le système éducatif du pays.
- Respect de la nomination des étudiants du **CFEF** dans le système éducatif haïtien pendant cinq (5) ans, avec deux (2) années de probation, suivant le décret ministériel de la création du **CFEF**.
- Les Universités Publiques Régionales (**UPR**), qui forment les étudiants des différentes régions. Ceci a grandement aidé à la décentralisation.
- Les Syndicats, qui défendent le secteur éducatif du pays.
- La Commission d'Appui Scolaire et d'Appui Social (**CASAS**), qui promeut l'éducation inclusive dans les écoles.
- Les curricula (Petite enfance, école fondamentale...)
- Le programme de l'Approche par compétences (**APC**).

2.2- *Progrès à consolider*

- Intégrer et Renforcer l'initiation à la technologie dans les écoles.
- Statut particulier des enseignants
- Probation des élèves-maître du CFEF (Stage pour les écoles de formation des maîtres).
- Formation des enseignants sur l'Approche par compétences (**APC**).

2.3- Défis

- Application de l'Approche par compétences dans les écoles par les enseignants à cause du manque de matériels adéquats.
- Cantine Scolaire à travers toutes les écoles du pays.
- Augmenter la part du budget de l'éducation
- Augmenter l'effectif des écoles publiques
- Prime d'éloignement pour les enseignants dans les zones reculées ou provinces.
- Renforcement de la CASAS.
- Prise en charge des handicapés dans les écoles publiques.
- Élimination de la mauvaise influence des politiciens dans le recrutement des enseignants dans les écoles publiques.

3- Identification des obstacles et des pistes de solutions ainsi que des leviers pour agir concrètement

3.1- Obstacles

- Absence de volonté politique forte
- La mauvaise gouvernance publique et sectorielle
- Insuffisance du budget alloué à l'éducation
- Manque de sentiment patriotique
- Financement des acteurs internationaux suivant leurs positions idéologiques.
- Corruption à travers le système
- L'insécurité salariale des enseignants
- Langue d'enseignement
- Écart de salaire entre les différents ordres d'enseignants
- Manque de contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) sur les écoles non-publiques.
- Distribution tardive des matériels didactiques dans les écoles.
- Arrivée tardive des frais d'appui au fonctionnement de l'école
- Le manque de contrôle de la DFP sur les firmes de formation existantes et l'organisation des formations continues des enseignants.
- Insuffisance du nombre d'heures de travail hebdomadaire dans l'application de l'APC
- Plage horaire insuffisante par enseignant pour l'application de l'APC

- Enseignants non-formés par rapport à l'APC.

3.2- Pistes de solution

- Définition et établissement d'une politique éducative nationale suivant des objectifs concrets
- Financement des acteurs internationaux suivant des besoins immédiats du système éducatif haïtien
- Priorité de l'éducation dans le gouvernement du pays
- Augmentation du budget éducatif
- Intégration dans le cursus de tous les centres de formation des enseignants (ENS, CEFEF, facultés des Sciences de l'éducation...), du programme de l'APC.
- Revalorisation et consolidation de la structure des EFACAP, considérés dans le temps comme le modèle du virage vers la qualité.
- Redynamisation de l'inspection des directions départementales.
- Construction des écoles dans des endroits adaptés en fonction de la carte scolaire
- Structuration des écoles fondamentales suivant le modèle EFACAP.
- Formation des enseignants par rapport au programme de l'APC et des NTIC.
- Implication des directions d'écoles dans la préparation du budget

E. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 5 : FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION, CHAPITRE 4 DU PDEF : SCÉNARIO, COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

La position finale de cette thématique ne relève d'une logique ordinale, d'une logique de moindre importance. Au contraire, elle constitue le nœud gordien des systèmes éducatifs, le point d'achoppement des politiques éducatives. La question du financement prend en compte le financement interne, le financement externe et le financement.

1- État des lieux des stratégies de mobilisation

Pour s'assurer, dans l'immédiat d'une utilisation plus efficace des sources et instruments de financement existants, il convient de faire un état des lieux et un inventaire des sources actuelles de financement disponible pour le secteur de l'éducation, suivi d'une démarche de mobilisation accrue des ressources financières, humaines et techniques permettant de garantir à moyen et long termes, un financement adéquat, prévisible et durable du PDEF.

Il est admis que le PDF exprime le consensus qui est dégagé pour le secteur de l'éducation et les plans d'actions ainsi que les priorités qui sont acceptées dans le même esprit. Mais Cet instrument, à savoir *le PDEF*, exprime-t-il les priorités admises pour la transformation de l'éducation en Haïti ? Dans la mesure où il est important de dégager les perspectives dans la mise en œuvre de tels plans d'action, peut-on dire que *la transformation de l'éducation va participer à une transformation structurelle recherchée à tous les niveaux à savoir : économique, sociale et politique* ? Cette préoccupation doit être adressée dans le dispositif de déploiement du PDEF.

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation fait référence à un plan d'action, de suivi et d'évaluation. Il faut à ce moment définir une temporalité dans la mise en œuvre de ce plan d'action pour le financement du PDEF. Ainsi donc, la stratégie de mobilisation des fonds ou ressources financières renvoie à des objectifs, précisés dans les plans d'action du PDEF.

Par consensus, il a été admis que les financements innovants sont l'axe priorisé dans les stratégies de mobilisation de ressources pour le financement intérieur. Ainsi, suivant une définition de la notion de financements innovants¹, elle recouvre un ensemble de dispositifs nouveaux permettant de faire contribuer au financement du développement, les secteurs les plus internationalisés (secteurs financier et bancaire, secteur privé, transports internationaux etc...).

Les financements innovants doivent être appréhendés selon deux catégories :

a) *les ressources innovantes*, potentielles, plus stables et prévisibles et permettant de lever des nouvelles ressources pour le développement durable (*taxes solidaires, instruments financiers non traditionnels, etc.*) ;

b) *Les dépenses innovantes ou mécanismes innovants de financement* permet, par le biais de partenariat avec le secteur privé notamment, d'optimiser les fonds existants en les décuplant par effet de levier et/ou en les orientant vers des investissements à *impact positif sur le développement*. De faire une évaluation des dépenses en éducation en les ramenant en

¹ Ce concept a été introduit dans le champ de l'analyse du financement du développement à la conférence de Monterey dès 2002, en 2011, les financements innovants ont été largement recommandés comme nouvelle stratégie de financement, lors de la Conférence de Doha. La conférence d'Abdis Abeba en 2015 préconise *le recours volontaire des Etats*, aux mécanismes, instruments et dispositifs financiers innovants.

pourcentage du PIB², pour corriger les effets de l'inflation et de permettre une comparaison régionale dans le LAC.

1.1- L'analyse du financement intérieur

1.1.1- Un diagnostic des Flux de Financement du secteur de l'éducation en Haïti qui consiste à: Faire un état des lieux et un inventaire des sources actuelles de financement disponible pour le secteur de l'éducation. Il s'agit d'Inventorier, diagnostiquer et analyser les sources – nationales publiques et privées – instruments et mécanismes de financement du secteur de l'éducation en particulier, recenser les rôles complémentaires et distincts joués par les différentes sources telles que le budget national et les investissements du secteur privé.

1.1.2- une analyse des tendances dans les financements intérieurs publics

Tel que précisé dans le PDEF « *Les moyens nécessaires pour la réalisation du scénario de la stratégie représentent un besoin financier important. Les dépenses pour la stratégie correspondent au périmètre du secteur de l'éducation dans le budget de l'Etat, comprenant les dépenses sur le budget du MENFP, de l'UEH et pour quelques institutions de formation sous tutelle d'autres ministères* »

1.1.3- Une analyse compréhensive des tendances dans les ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation

« *Le budget du secteur de l'éducation (dépenses exécutées) représentait 20,7% des dépenses courantes hors dette de l'État en 2018-19 et 14,8% des dépenses d'investissement. Avec des objectifs de 20% pour ces deux ratios en 2030, le budget pour le secteur pourrait s'accroître de 80% en dix ans, soit 6,1% de croissance annuelle. Le budget d'investissement (+9,8% par an) augmenterait plus rapidement que le budget de fonctionnement (+4,6% par an)* » selon le PDEF.

1.1.4- Une analyse actualisée des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation.

Les dépenses publiques dans le secteur de l'éducation ont augmenté régulièrement en proportion du PIB entre les années depuis plus d'une décennie (voir PDEF).

Faire une évaluation des dépenses en éducation en les ramenant en pourcentage du PIB³, pour corriger les effets de l'inflation et permettre une comparaison régionale dans le LAC.

² Il pourrait être question d'adopter une approche pour calculer Le taux de croissance du PIB ajusté aux niveaux de revenu du pays et exprimé par exemple par rapport à la croissance américaine

³ Il pourrait être question d'adopter une approche pour calculer Le taux de croissance du PIB ajusté aux niveaux de revenu du pays et exprimé par exemple par rapport à la croissance américaine

1.1.5- La détermination des sources internes de financements privés du secteur de l'éducation
Déterminer la contribution du secteur privé dans le financement du secteur de l'éducation (*ménages, entités privées, entreprises, etc.*).

1.2.1- L'analyse des dépenses des ménages

Estimer la part des ménages dans le financement est un aspect important, cette part qui représente la plus large source de financement du secteur, le montant des dépenses d'éducation ramené au Revenu per capita du pays (**1,815 USD⁴ pour 2021, le plus bas de la région**).

1.2.2- Les investissements privés domestiques (RSE des Entreprises)

Prendre en compte les investissements privés et l'appréhender à travers la contribution des entités privées (*universités, écoles privées, fondations, ONG, etc.*) à travers leur Rôle Social et Environnemental dans la fourniture de services sociaux en général et dans le cas de l'éducation de manière spécifique.

Evaluer les options de financement qu'offre le secteur privé en matière d'éducation.

1.2.3- Les emprunts privés domestiques

Permettre aussi pour des programmes spécialisés (*formation ITC, ou Spécialisations en faveur des Universités*) ainsi que les entités ou les ménages de disposer plus de ressources financières accordées par les institutions financières ou bancaires pour le financement des projets dans le secteur. Répertoire et inventorier les financements provenant des institutions financières pour le secteur de l'éducation. Programmes et projets en pipeline, etc. ;

1.2.4- Les financements innovants dans le secteur de l'éducation

Les sources, instruments et mécanismes de financement financiers non traditionnels qui seront recensés et étudiés et peuvent concerner d'éventuels dispositifs de paiement pour les services en matière d'éducation (*subventions des élèves du secondaire, etc.*)

1.2.5- Les ressources innovantes, potentielles et le financement du secteur de l'éducation

Le FNE qui est à présent un des dispositifs de financements innovants en relation avec les ressources à mobiliser, est très sollicité et dont les projections concernent déjà les investissements mobilisables pour le secteur de l'éducation et pris en compte dans les scénarios actuels du financement de la stratégie (**4 ,793 milliards de HTG est le montant total des Investissements publics dans le secteur en 2020, en incluant le FNE**).

⁴ Source Banque Mondiale

« Le montant annuel du fonds est estimé à 2,5 milliards de Gourdes et réévalué chaque année du taux de croissance économique » selon le PDEF.

Dès lors, il convient de procéder à l'élaboration d'un décret d'application de la loi sur le FNE pour rendre effective la contribution des autres sources que sont : (*voir la loi cadre du FNE*) dans la mobilisation des ressources pour le financement du secteur de l'éducation.

1.2.6- L'analyse du FNE et son impact sur le secteur de l'éducation

Il faudrait procéder à une évaluation d'impact des dépenses d'investissements du FNE au moins sur les 3 derniers exercices, pour voir les sous-secteurs priorités et voir les interventions dans les priorités définies (programmes, projets...) dans les plans d'action du PDEF.

1.2.7- L'analyse des autres types de ressources innovantes

Discuter des ressources innovantes, potentielles, plus stables et prévisibles et permettant de lever des nouvelles ressources pour le développement durable (nouvelles taxes solidaires, instruments financiers non traditionnels, etc.) des dispositifs nouveaux jusque-là non expérimentés dans le pays (*Exonérations fiscales pour des entreprises du secteur privées qui financent la formation professionnelle de jeunes, par exemple*).

A cet effet, les mécanismes innovants de financements doivent être repensés à la lumière des **financements mixtes pour le secteur de l'éducation**. En effet, nous pourrions coupler les fonds privés avec ceux des ONG par exemple du secteur de l'éducation sur des projets prédéfinis (*campus numériques, Formation ITC, etc.*).

1.2.8- Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP) dans le secteur de l'éducation

Il convient d'améliorer le cadre légal et appuyer l'UGPP du MEF dans la promotion du PPP pour le secteur de l'éducation. Promotion de projets d'investissement dans le secteur à forts impacts.

1.2.9- Une analyse institutionnelle de la stratégie de mobilisation des ressources publiques (PDEF)

Toute nouvelle stratégie de mobilisation de ressources publiques internes, nous conduit indubitablement aux fondements mêmes du modèle politique et économique du pays. De ce fait, elle nous renvoie au cadre de mise en œuvre du plan d'action comme c'est le cas avec le PDEF. Ainsi donc, pour catalyser la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de fonds additionnels, il conviendra de préparer un plan de mobilisation assorti des différentes mesures à prendre tout en évaluant leur coût.

1.3.1- Une analyse des plans d'action du PDEF

L'analyse des actions nécessite une évaluation des résultats obtenus à plusieurs étapes du parcours de déploiement du plan sectoriel. Ceci doit permettre d'évaluer les actions et de prendre des mesures correctives pour améliorer l'efficacité dans l'allocation des ressources additionnelles.

1.3.2- Le temps de la mise en œuvre

Suivre l'échéancier et prendre en compte les impacts de la mise en œuvre en considérant la progression pour une classe d'âge des effets dans la mise en œuvre par exemple. Evaluer les activités et actions opérationnelles mais aussi les changements structurels recherchés dans la *transformation de l'éducation*.

1.3.3- Le chiffrage ou costing des besoins du secteur de l'éducation (ODD4)

Pour l'atteinte des cibles prédéfinies de l'ODD4, il faut tout d'abord à travers des indicateurs assortis, évaluer et mesurer les ressources financières, humaines et techniques et leurs coûts. Le PDEF en a fait certaines simulations et ceci est exprimé distinctement.

« Les dépenses de la stratégie peuvent aussi être financées par des appuis des partenaires de l'État. Le Groupe Local des partenaires a estimé à 587 millions USD les financements extérieurs pour l'éducation pour 5 années (2010-2015). Un financement annuel de 100 millions USD a été retenu sur toute la période de la stratégie ».

« Les dépenses projetées pour atteindre les objectifs de la politique sectorielle peuvent être rapprochées des anticipations effectuées pour le budget de l'État, du FNE et les appuis des partenaires techniques et financiers. L'écart entre les dépenses projetées et les ressources potentielles intérieures ou extérieures constitue un besoin de financement à combler par des allocations supplémentaires de l'État ou de ses partenaires ».

1.3.4- Suivi et évaluation des financements additionnels

Le plan de suivi et d'évaluation s'articulera en trois composantes : des indicateurs pour des activités de mobilisation de ressources (inclus dans le plan d'action), des instruments de suivi de l'efficacité de l'allocation des ressources et des mécanismes de suivi et évaluation coordonnés.

1.3.5- Évaluation des ressources du secteur pour une rationalisation des dépenses actuelles

Attaquer au préalable aux dépenses fictives et gabegies, identifier les coûts cachés liés aux phénomènes et de perte de ressources (notion année-élève, etc....).

Rationalisation des dépenses et une meilleure gestion financière (analyse de l'efficacité et l'efficience)

1.3.6- Cibles et indicateurs

Les indicateurs de suivi de l'efficacité des activités de mobilisation de ressources consisteront en des vérifications de l'obtention des résultats. Ce sont des indicateurs qui s'emploient à la fin de la période prévue pour l'activité de mobilisation de ressources concernée. Ils seront complétés par une évaluation plus qualitative des activités de manière à en dégager des leçons à retenir. Ce sont des indicateurs qui devront prendre en compte les cibles de l'ODD4 prédéfinies et dont la mobilisation de ressources additionnelles est engagée.

- Montant des ressources mobilisées : le montant global sera ventilé selon l'origine des ressources (intérieures, extérieures, secteur privé) ou selon les types de ressources (humaines, financières, techniques).
- Opportunité de la mobilisation des ressources : ceci pour contribuer à la qualité du plan de mobilisation des ressources, en assurant le respect des délais fixés.
- Nombre ou qualité des produits d'information générés aux fins de l'intégration systématique.
- Efficacité du mécanisme de coordination : cet indicateur est particulièrement important lorsque plusieurs institutions ou personnes sont chargés d'effectuer des tâches de mobilisation de ressources différentes mais en rapport les unes avec les autres.
- Nombre de propositions de projets présentées / approuvées : ceci pour aider à suivre les propositions de projets présentées par les partenaires extérieurs ; si le nombre de propositions approuvées est bas, il peut y avoir lieu de revoir l'approche appliquée.

1.3.7- Révision et actualisation du plan d'actions

Il importe de considérer les résultats obtenus par rapports aux ressources réellement mobilisées pour revoir les objectifs définis dans le PDEF et aussi pour l'atteinte des cibles prédéfinies de l'ODD4.

2. Identifier les acquis, les progrès à consolider, et les défis.

2.1- Les acquis :

- Fonds national de l'éducation (FNE) en tant que fonds fiduciaire et de contrepartie, mécanisme innovant dont les ressources proviennent des taxes et frais prélevés sur les transferts et les appels téléphoniques, entre autres, qui sont dirigés vers le financement de l'éducation ;

- La démocratisation et la reconnaissance de l'école comme moyen de promotion sociale ;
- Part du budget alloué à l'éducation dans le budget national avec un pourcentage actuel avoisinant X %.

2.2- Les progrès à consolider :

- Droit à l'éducation qui est reconnu, admis et promu par tous et toutes au sein du pays et incite les différents secteurs à sentir la nécessité de contribuer au financement de l'éducation ;
- Reconnaissance de l'éducation par tous et toutes comme valeur et comme un bien public à sauvegarder, à perpétuer et à promouvoir.

2.3. Les défis :

- Scolarisation de tous les enfants d'une classe d'âge non encore scolarisés/déscolarisés en raison de la transition démographique, de la précarité des familles et de l'instabilité politique et économique ;
- Evaluation des options de financement et des sources de financement pour le secteur de l'éducation ;
- Augmentation de la part d'investissement public et mise en place d'un dispositif de rationalisation des fonds d'investissement de l'État pour le secteur de l'éducation ;
- Mise en place d'un mécanisme de contrôle de l'application de la loi relative au prélèvement sur la composante des frais de communication téléphonique (data monitoring) dans la mobilisation des ressources financières pour le FNE ;
- Formulation et mise en œuvre des plans d'actions adéquats liés au PDEF ;
- Renforcement des mécanismes de perception de taxes liés au financement du secteur de l'éducation (autres composantes du FNE) ;
- Amélioration de la gouvernance financière du FNE ;
- Formulation et mise en œuvre des réformes pour mobiliser le financement de manière mieux alignée sur l'ODD4 ;
- Diminuer la charge financière liée aux dépenses d'éducation pour les ménages haïtiens.

Identifier les obstacles et les pistes de solutions ainsi que les leviers pour agir concrètement

3.1- Les obstacles :

- Faible capacité de la force publique à mobiliser les fonds dédiés à l'éducation, notamment ceux du FNE ;
- La question de la standardisation des couts liés à l'éducation des enfants ;
- Mauvaise influence et implication déloyale des acteurs politiques dans la gestion de l'éducation à travers la désignation (recrutement) des personnels non qualifiés.

3.2- Les pistes de solution :

- Rendre les politiques sectorielles en éducation incontournables dans le processus de programmation des dépenses ;
- Renforcement des mécanismes de perception de taxes et frais des fonds dédiés à l'éducation ;
- Renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et le détournement de fonds, notamment dans le champ de l'éducation ;
- Amélioration de la gouvernance dans le pilotage des politiques sectorielles en matière d'éducation ;
- Coordination et rationalisation des financements disponibles pour le secteur de l'éducation en lien avec l'ODD 4 ;
- Plus grandes interventions des entités du secteur privé telles que les fondations et des ONG privées (Fondation Digicel, Fondation Sogebank etc..) dans la mobilisation des ressources ;
- Mise en œuvre d'un plan de suivi-évaluation s'articulant en trois composantes : des indicateurs pour des activités de mobilisation de ressources (inclus dans le PDEF), des instruments de suivi de l'efficacité de l'allocation des ressources et des mécanismes de suivi et évaluation coordonnés des interventions de tous les acteurs (privés et publics) ;
- Création ou réorganisation de structures existantes pour assurer la responsabilité globale du suivi et évaluation pouvant indiquer les critères selon lesquels des ajustements pourront être apportés aux plans d'action du PDEF.



LES JEUNES DISCUTENT SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION

Dans la même perspective de l'approche inclusive et participative ayant marqué les séries de consultations nationales en marge du sommet, plus d'une centaine de jeunes d'une trentaine associations ont pris part aux discussions. Toutes les thématiques débattues ont amené aux propositions que voici :

F. THÉMATIQUE 1 : DES ÉCOLES INCLUSIVES, ÉQUITABLES, SURES ET SAINES

1- Etat des lieux de l'environnement scolaire dans le pays ;

À ce niveau, nous pouvons énumérer les points que voici en termes de constats et problèmes :

- Environnement physique des écoles non-adapté, non-standardise, non homogène : normes de gestion en construction et aménagement différentes selon les écoles ;
- Environnement scolaire malsain : Insalubrité/ service de base non disponible, insécurité systémique ;
- Normes relatives aux écoles nationales et publiques non appliquées ;
- Autonomisation des écoles privées ayant des normes propres favorisant des discrimination et exclusions ;
- Défis d'apprentissage touchant la langue créole favorisant l'inaccès d'une grande couche sociale a une éducation de qualité ;
- Accès inéquitables aux écoles par l'insuffisance d'école publique de qualité ;
- Couverture du service étatique faible (12%). Le secteur privé couvre au max l'environnement scolaire haïtien (80%) ;
- Les données sur les écoles sont mal exploitées en vue de meilleures prises de décision et ciblage ;
- Organigramme non standardisé pour toutes écoles ;

- Normes de construction/ ouverture écoles non-respectées ;

1.1- Discussion sur les nouvelles politiques d'alimentation scolaire et les situations d'urgence dans le milieu scolaire ;

- L'alimentation scolaire n'est pas qualitative au sein de toutes les écoles ;
- Manque de ressources agricoles en vue de promouvoir une bonne alimentation scolaire ;
- Les écoles publiques et nationales sont souvent négligées dans le cadre du ciblage en besoin de cantine scolaire/ Taux de cantine nationale a 2022 est de 28% environ
- Il n'y a pas d'infirmerie pour répondre à des urgences immédiates liées à la santé des écoliers ;

1.2- Discussion sur la question de la gestion de proximité des écoles ;

- La gestion de proximité est faible et n'inclus pas les parents des élèves pour toutes les écoles ;
- La création des comités de parents n'est pas une norme standardise dans la gestion de proximité
- Les inspecteurs ont de faibles moyens d'assurer le suivi

1.3- Echanger sur les interventions du MENFP sur l'inclusion en milieu scolaire avec un focus sur les personnes en situation de handicap et les PPVIH ;

- Pas de cadre légal existant sur les politiques d'exclusions tandis que écoles normalise l'exclusion des filles mères et personnes vivant avec handicap par exemple ;
- Exclusion et stigmatisation des personnes en situation de handicap et vivant avec PPVIH

1.4- Discussion sur « écoles sûres » : accès dans les quartiers difficiles et une école sécurisée pour les filles et garçons (zéro VBG) ;

- Risques liés à l'insécurité et aux violences au sein des écoles ;
- Risques élèves de violences de genres et inégalités de sexes ;
- Manque de prévention et gestion des violences au sein des environnements scolaires touchant les filles et les garçons ;
- Arrêt scolaire en cas de violences, grossesse précoce et insécurité ;

1.5- Discussion sur le plan national d'intégration de la gestion des risques et des désastres dans le curriculum haïtien.

- L'environnement scolaire haïtien est sujet à des risques naturels et humains au quotidien
- Les communautés sont vulnérables face aux désastres qui les affecte

2- Pistes de solutions :

- Renforcer le programme éducatif actuel et favoriser son application à l'échelle nationale
- Définir des critères structurels pour un environnement scolaire standard prenant en compte : nombre d'élèves par classe, ressources nécessaires, Infrastructures de base par volume d'élèves et besoins de catégories spécifiques (personnes à handicap)
- Renforcer la structure standard des écoles : vulgariser normes existantes/ enquête/ renforcer les suivis et contrôles/ mettre à jour et renforcer les normes
- Investir davantage dans les écoles publiques de qualité et renforcer celles qui existent selon le besoin des communautés ;
- Etablir un système d'information adapté à l'environnement scolaire prenant en compte des spécificités des bénéficiaires en vue d'une meilleure inclusion et prise de décision ;
- Standardiser l'organigramme scolaire pour L'ECOLE HAÏTIENNE et former les acteurs sur la structure organisationnelle et les fonctions ;
- Renforcer les directions régionales pour la supervision et le contrôle du respect des normes pour le cadre scolaire
- Appuyer la production agricole nationale pour l'alimentation scolaire ;
- Standardiser et renforcer les normes nutritionnelles et support sanitaire liées à l'alimentation scolaire ;
- Renforcer la qualité de ciblage en matière de cantines scolaires en priorisant les écoles publiques et nationales ;
- Augmenter le taux de couverture des bénéficiaires à l'échelle nationale ;
- Développer un plan de contingence d'urgence d'éducation et fonds urgence national/ standardiser les actions et politiques de santé et d'urgence au sein des écoles ;
- Renforcer les conseils d'écoles et comités de parents pour l'implication dans la gestion de proximité (sensibiliser les parents et école sur la gestion de proximité/ promouvoir des rencontres et journées portes ouvertes...)
- Rendre accessibles des outils pour la supervision des écoles ;

- Développer une cartographie des écoles par département, construire un répertoire accessible et rendre obligatoire l'identification visuelle des écoles ;
- Sensibiliser les acteurs sur les rôles respectifs en vue d'un bon suivi ;
- Renforcer le suivi régulier au sein des écoles, surtout au sein des communautés éloignées ;
- Définir des normes de protection scolaire en faveur des personnes en situation de handicap, les PPVIH, les enfants orphelins, enfants victimes de traites...
- Promouvoir la sensibilisation à la tolérance, respect et inclusion des personnes en situation de handicap et les PPVIH au sein des écoles ;
- Adapter les écoles et favoriser des outils pour les personnes en situation de handicap
- Renforcer la réinsertion des enfants en prison, *restavèk* (enfants en domesticité), orphelins, de traite
- Financer la protection des personnes en situation de handicap et les PPVIH au sein des écoles : scolarisation, infrastructure, sensibilisation
- Développer un système de prévention aux violences, principalement les VBGs en vue de la protection des enfants ;
- Sensibilisation sur les VBGs au sein des écoles (éducation sexuelle, consentement...) et promotion de la protection des enfants ;
- Appui psychosocial pour les victimes de violences ;
- Programme pour réinsertion et maintien des filles mères à l'école ;
- Renforcer l'éducation sexuelle et former les parents et acteurs de l'environnement scolaire à la protection des enfants ;
- Gestion de risque anthropique : développer des modules, réaliser des simulations, promouvoir et réaliser le reboisement
- Développer un système de gestion de risques et désastres dans l'environnement scolaire
- Le ministère doit fournir un accompagnement aux écoles pour la mise en œuvre de ce plan
- Assurer le suivi et le renforcement des environnements scolaires face aux risques et désastres

G. THEMATIQUE 2 : APPRENTISSAGE ET COMPETENCES POUR LA VIE, LE TRAVAIL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation informelle renvoie à tout ce qui n'est pas organisé de manière formelle. Elle se réfère aux activités de transmission de connaissances et de compétences dans des milieux de socialisation, par exemple la famille, les églises et les groupes de pair. Contrairement aux idées reçues qui font croire que l'éducation non formelle n'est pas structurée, cette forme d'éducation est bel et bien organisée. Elle se réfère à une forme d'apprentissage systématique qui n'est pas calquée sur le système d'éducation formelle. Elle est conçue pour répondre aux besoins d'apprentissage des personnes défavorisées, de différentes catégories d'âge et de différents niveaux.

Pour mieux cadrer cette définition, le groupe a convenu d'évoquer des variables qui permettent d'identifier l'éducation non formelle. Il s'agit par-là de variables comme l'âge (particulièrement les surâgés), la durée du programme - qui ne s'échelonne pas sur la même durée que l'éducation formelle et habituellement plus de courte durée -, le public cible le plus souvent défavorisé, l'heure du programme (le soir), et la flexibilité du programme. Ce programme s'articule au moins trois cadres de compétences tels que : les compétences de base, les compétences de vie et les compétences professionnelles.

1- Acquis identifiés

Dans le cadre des actions relatives à l'éducation non formelle, nous avons pu identifier les acquis suivants :

- Existence de document de régulation sur l'éducation non formelle à savoir le PDEF, la Politique nationale d'éducation non formelle et le Plan triennal 2022-2025 ;
- La création de la Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation
- L'endossement de la politique nationale d'éducation non formelle
- L'existence de structures de service comme le CEF et les Centres du soir
- Les campagnes d'alphabétisation menées ;

2- Problèmes identifiés

- Le Sous-financement du secteur de l'éducation non formelle

- Le manque de régulation du secteur
- Le manque de cohésion entre les institutions intervenant dans le domaine de l'éducation non formelle.
- Les difficultés d'accès aux personnes à Mobilité Réduite ou vivant avec une déficience physique ou mentale aux programmes d'éducation non formelle

3- Les défis à relever :

- Au niveau de la Gouvernance

- Mettre en place une structure de coordination de l'éducation non formelle au niveau national ;
- Définir un document de Référence Curriculaire ;
- Promouvoir et capitaliser sur la politique du faire-faire
- Améliorer la qualité de l'éducation non formelle par un processus de certification
- Créer une Base d'une base de données alignée sur le MENFP
- Création de passerelle entre le système formel et non formelle

- Au niveau de l'Inclusion

- S'assurer que les centres d'éducation familiale facilitent l'intégration des personnes à mobilité réduite par la création de rampe et une prise en compte des types de handicaps de ces personnes ;
- Créer des programmes d'études spécialisées pour les personnes à besoins spéciaux ;
- Insertion professionnelle pour les personnes ayant terminé leur formation dans le centre d'éducation familiale

- Au niveau de la Communication

- Vulgariser les documents de cadrage ;
- Traduire en créole tous les documents relatifs à l'éducation non formelle ;
- Utiliser les NTIC dans le développement des programmes d'éducation non formelle
- Promouvoir une éducation adaptée à notre environnement.

Partant du fait que l'éducation non formelle vise à promouvoir des compétences de vie, il faut, à ce niveau, promouvoir une éducation non formelle adaptée aux risques et désastres encourus par notre pays qui pourrait être utile aux personnes n'ayant été exclues du système d'éducation

formelle. À titre illustratif, il faut promouvoir la natation dans toutes les écoles au niveau national.

I-THEMATIQUE 3 : APPRENTISSAGE NUMERIQUE ET TRANSFORMATION.

Suivant les idées émises, les écoles publiques n'utilisent pas ou peu le numérique dans les contenus de formation. Les écoles non publiques qui pratiquent cette méthode ont beaucoup de problème et n'arrivent pas vraiment à répondre aux exigences de cette pratique pédagogique. Quant aux écoles dans les villes de province (en région), elles ne bénéficient pas vraiment de ce type d'apprentissage.

1- Acquis :

À ce niveau, nous pouvons dire que le système éducatif haïtien dispose déjà de :

- Téléphones intelligent
- Site d'Internet
- Ressources Humaines (professeurs)
- Les Établissements Scolaires
- Application d'apprentissage et numérique

2- Progrès à consolider :

- Adaptation et formations des professeurs....
- Accès à internet dans les villes reculées de la capitale.
- Salle cybernétique dans les établissements scolaires.

3- Défis et obstacles

- Recensement des écoles
- Problèmes géographique
- Problèmes économiques
- Obligation aux écoles d'avoir un permis de fonctionnement

4- Des leviers pour agir concrètement.

- Identifier quel type d'apprentissage numérique qu'on veut.
- Former les professeurs.

- -Numériser les ouvrages.
- -Bibliothèque numérique dans tous les écoles.
- -Mettre des salles cybernétiques dans les écoles.
- -Régulariser l'éducation numérique.

5- Des goulots d'étranglements

- -Trop d'enfants ne sont pas capables d'aller à l'école.
- -Surcharge de la mémoire de travail chez quelques enfants.
- -Classe surchargée pour les enseignants.

6- Propositions des pistes de solutions

- Créer un centre d'apprentissage pour recevoir tous ces enfants qui ont droit à l'éducation.
- Orientation scolaire et professionnelle par rapports aux aptitudes des enfants.

➤ Quelles actions devraient être portées par les jeunes spécifiquement.

- S'impliquer davantage dans la transformation de l'éducation.
- Être bénévole dans les institutions éducatives.
- Sensibiliser et encourager les jeunes à étudier d'avantage les sciences de l'éducation.

J- THEMATIQUE4 : ENSEIGNANTS, ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS ENSEIGNANTES

1-Révision de l'état des lieux de la condition enseignante

La condition enseignante est présentée sur deux axes :

a) Enseignant et formation

Nos enseignants ont un déficit énorme de formation. Le déficit de formation des enseignants en Haïti se présente sur plusieurs formes et avec trois catégories d'enseignant :

- Enseignant sans formation
- Enseignant avec formation
- Enseignant avec une qualification ou une compétence dans un domaine quelconque (Ing, médecin, avocat...)

b) Enseignant et condition de vie

Selon les participants, la condition de vie et de travail des enseignants et enseignantes en Haïti restent généralement très difficile : Salaire de misère par rapport avec l'inflation, indisponibilité des matériels scolaires, plan de carrière très peu développé, difficile... Les enseignants travaillent sans statut de protection sociale. Ils ont obligé de faire des activités parallèles avec l'enseignement pour pallier les problèmes économiques. Leurs conditions de travail se traduisent par :

- -Disparité de salaire
- -Politisation de l'éducation, difficultés de nomination des enseignants
- -Nomination politique
- -Problèmes de proximité

Tout cela a comme Conséquences :

- L'abandon des enseignants
- Manque de performance en salle de classe

2- Identification des acquis et des progrès à consolider

Parmi les acquis nous pouvons citer :

- Orientation professionnelle avec le nouveau secondaire
- Uniforme unique, formation des enseignants
- Intégration des étudiants finissant
- Détachement progressif de l'école fondamentale et secondaire
- Meilleure organisation des examens d'Etat
- Facilitation des résultats des examens officiels
- Permis d'enseignant un acquis à renforcer
- Cantines scolaires

3- Identification des défis

- Revoir le système éducatif Haïtien calqué sur la réalité Haïtienne
- Le personnel enseignant (ceux qui peuvent recycler, retraite, non récupérable)
- L'ingérence des écoles congréganistes

5-Propositions des pistes de solutions

- Formation ciblée des enseignants
- Formation avant, pendant et après (Continue)
- Mise en place d'un cadre légal régissant les conditions de travail et le statut de l'enseignant dans le secteur non public de l'enseignement en Haïti
- Accompagnement des professeurs via le PNCS
- Rattachement de l'Ecole normale Supérieur au ministère de l'Education nationale d'Haïti
- Des avantages sociaux pour les enseignants (carte de débit, crédit, logement)
- Redéfinir le statut de l'enseignant
- Redéfinir le système éducatif Haïtien
- Appliquer le protocole d'accord entre l'Ecole Normale Supérieur et le ministère de l'Education Nationale
- Revoir le curriculum de l'école fondamentale et le curriculum de formation du CFEF et de l'ENS.
- Augmenter la capacité d'accueil du CFEF et de l'ENS
- Prise en charge des formations des enseignants
- Formation ciblée pour les enseignants des autres domaines

K- THEMATIQUE 5 : FINANCEMENT DE L'EDUCATION

À la suite des discussions, les propositions suivantes :

1. Stratégie de mobilisation de fonds additionnels pour le financement intérieur de l'éducation

L'Etat doit agir sur les différentes (res)sources fiscales, cependant, il peut prélever un pourcentage bien défini sur :

- Les transferts numériques (Natcash, mon cash et autres)
- Les boîtes de nuits/Bar-resto inn
- Les nouveaux jeux hasard (Paryaj Pam, Tololo, paryaj lakay)

L'Etat doit améliorer le travail de la DGI en ce qui concerne la perception de l'impôt et organiser les stations de voitures et de motos pour mieux régulariser le transport afin de délimiter les fruites de fonds dans ce secteur.

2. Identification des acquis, des progrès à consolider et des défis

En se référant à la constitution de 1987, qui garantit le droit à l'éducation de qualité et gratuite. - il faut que l'Etat puisse mettre à sa disposition les fonds nécessaires pour soutenir les écoles en ce sens. De plus, il faut consolider et continuer avec le programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire(PSUGO), instauré sous le gouvernement de Joseph Michel Martelly, tout en corrigeant les dérives sans nombre qui en découlaient : absence de suivi et d'évaluation dans certains projets de financement sur l'éducation.

3. Identification des obstacles et des pistes de solution ainsi que les leviers pour agir concrètement.

- Problème de mauvaise gouvernance qui concerne le financement de l'éducation.
- Insuffisance de fonds alloués à l'éducation.
- Instabilités politiques (qui directement et indirectement qui impacte les recettes de l'Etat)

4- Pistes de Solutions

Si l'on se base sur le document intitulé *Plan d'éducation décennal et de formation* (PDEF), au point 3, pour pouvoir réaliser le scénario envisagé, un besoin de financement important s'impose.⁵ Ainsi, humblement on suggère ces deux propositions :

- Optimisation des ressources allouées à l'éducation
- Recherche de nouvelles sources de financement interne et aussi recourir à l'aide internationale

⁵ Plan décennal d'éducation de formation (PDEF), « Le coût de la stratégie » p. 109.

CONCLUSION

Ces réformes significatives en perspective impriment une direction qui laisse entrevoir un futur meilleur. Mais en réalité, leur réussite reste tributaire de la capacité des acteurs à faire converger à l'échelle territoriale les actions parfois redondante et disparates, qui engendrent des gaspillages et des déperditions, dans un contexte de raréfaction des ressources. Le soutien aux structures déconcentrées de l'administration scolaire, notamment des directions départementales en planification et gestion de l'éducation, s'inscrit à la fois dans une logique de proximité et d'efficacité.

Beaucoup d'idées, les unes plus pertinentes que les autres, ont été émises par les participant.e.s des différents ateliers des groupes thématiques. L'ensemble de ces propositions émanées, constituent la toile de fond de l'intervention de la délégation haïtienne au Sommet de la transformation du système éducatif haïtien. Tout ceci demande non seulement des moyens financiers, à commencer par une augmentation substantielle du budget du ministère de l'Éducation nationale, mais également des réformes en termes de gouvernance sans oublier la stabilisation de la situation sécuritaire du pays pour que les écoles puissent fonctionner de manière régulière, conformément aux prescrits du calendrier scolaire et donc que les établissements échappant jusque-là aux autorités du ministère de l'Éducation nationale réintègrent au plus vite le système. A la clé, l'atteinte d'un taux de scolarisation de 100% et d'un effectif d'enseignants.e.s mieux formé.e.s, mieux rémunéré.e.s, avec des avantages sociaux valables et rompus aux méthodes d'enseignement les plus efficaces.

L'état des lieux des différentes thématiques présenté, laisse à désirer. Il est vrai que certains acquis sont là, mais il reste encore à consolider les minimes progrès ou efforts constatés dans le système. Beaucoup d'obstacles font défauts à l'avancement du système éducatif haïtien. Ces derniers ont été soulevés, il reste à utiliser les bonnes stratégies pour pouvoir les franchir. L'ensemble des discussions et réflexions partagées dans ce forum, portent à croire, que pour avoir une meilleure transformation du système éducatif en Haïti, il faut que l'éducation devienne une priorité pour le gouvernement haïtien ; que le système soit dépolitisé dans le sens où il y aurait une nouvelle politique de recrutement des enseignant.e.s sur la base de l'excellence et par voie de concours sans l'influence des hommes politiques en l'occurrence des sénateurs et députés ; que l'on valorise le métier de l'enseignement et augmente le budget alloué à l'éducation.

Les capacités managériales et de pilotage pour autant qu'elles sont essentielles, trouvent leur pleine efficacité dans l'action gouvernementale portée par un leadership visionnaire, tenace et persévérant et par conséquent transformationnel, dont les effets de synergie et de catalyse constituent un cadre favorable de développement. Transformation de l'éducation et leadership transformationnel se rejoignent et se complètent dans une logique de préservation de l'humanité et de développement global, qui assure à chaque individu une plénitude existentielle, quelle que soit sa condition, ses origines, son territoire. Ce serait là la traduction de l'objectif du développement durable (ODD₄). En ce sens, la transformation de l'éducation, dans ses finalités ultimes, revient à promouvoir le retour aux fondamentaux.

Nesmy MANIGAT
Ministre de l'éducation nationale - Haïti

ANNEXES :

Rapports des travaux en atelier